

## 1. Généralités

### 1.1 Domaine d'application

Les présentes conditions générales de vente (désignées par le terme « conditions » dans le reste du document) s'appliquent à tous les contrats, livraisons et autres prestations conclus avec la société Metals Distribution SA (ci-après, « MDSA »). Ces conditions figurent sur notre site Web. En outre, elles peuvent être à tout moment réclamées par écrit. Par conséquent, elles sont considérées comme étant connues et ayant été acceptées sans aucune réserve lors de l'ouverture d'un compte, de la passation d'une commande, de la conclusion d'un contrat ou de la prise de possession des marchandises. Les autres accords, y compris les autres conditions générales de vente, ne sont valables juridiquement que s'ils sont acceptés par écrit par MDSA dans le cadre d'un contrat spécifique.

### 1.2 Clause salvatrice

Si une disposition est nulle ou invalide ou devient caduque, seules demeurent la conformité et l'application des dispositions de départ. Dans ce cas, la disposition invalide doit être réinterprétée dans ce sens ou ajoutée au schéma proposé afin que son but soit atteint autant que possible.

### 1.3 Modifications apportées aux conditions

MDSA se réserve le droit de modifier les conditions à tout moment et sans préavis. Vous trouverez la toute dernière version (en vigueur) sur le site [www.metalsdistribution.ch](http://www.metalsdistribution.ch). Il est possible de se procurer une version écrite auprès de MDSA.

## 2. Devis et durée de validité

### 2.1 Devis

La présentation des produits ainsi que l'assortiment figurant dans le catalogue imprimé, numérique ou en ligne de MDSA ne constitue pas une offre garantie, mais est sans engagement. MDSA n'est liée que par les devis adressés personnellement à ses clients.

Les offres ainsi que les prix sont valables pour le territoire Suisse. Des conditions particulières peuvent être émises en tout temps.

La gamme de produits peut être modifiée à tout moment et sans annonce particulière.

### 2.2 Durée de validité

Nos devis présentent une durée de validité précisée dans nos offres.

## 3. Prix et durée de validité

### 3.1 Généralités

Tous les prix figurant dans les confirmations de commande sont des prix de vente indicatifs sans engagement (prix brut), hors T.V.A., exprimés en francs suisses sauf s'ils ont fait l'objet d'un accord particulier par écrit. À ces prix viennent s'ajouter des frais d'emballage, une participation aux frais de transport, des majorations de position ainsi que les éventuels suppléments pour petites quantités ou les frais d'envoi en régime accéléré. Le poids effectif des différents matériaux est mis à jour lors de la facturation. MDSA se réserve le droit de modifier les prix indiqués à tout moment et sans annonce particulière. Il peut notamment ajuster à tout moment les offres et les confirmations de commande en raison d'augmentations exceptionnelles des prix des matières premières.

### 3.2 Offres

MDSA se réserve le droit de modifier ses prix en cas d'évolutions de prix exceptionnelles sur les marchés des matières premières.

### 3.3 Confirmations de commande

Les prix figurant dans les confirmations de commande sont des prix définitifs. Restent réservées des modifications des prix en raison de mouvements exceptionnels des prix des matières premières ou d'erreurs manifestes.

## 4. Frais supplémentaires

### 4.1 Frais de stockage et de manutention

En cas de retard non imputable à MDSA (par exemple, retards côté client) de la date de livraison convenue de marchandises que MDSA tient prêtes

à la livraison, les frais de stockage seront facturés dès le 1er jour ouvrable à compter du retard de livraison.

### 4.2 Autres frais

Les éventuels frais d'emballage, de palettes, de déchargement, variations de poids, majorations de position, participation aux frais de transport ne sont pas compris dans nos prix et seront facturés au tarif en vigueur au moment de la facturation.

## 5. Conditions

Les conditions accordées pour des offres ou des confirmations de commande se rapportent uniquement aux articles indiqués dans les offres ou confirmations de commande respectives. Toute modification d'un article sélectionné entraîne automatiquement l'application des prix du jour et des conditions de base liées au nouvel article.

## 6. Conclusion du contrat

Nos offres et les prix qui y figurent sont sans engagement. Un contrat n'est conclu qu'avec la confirmation de la commande par MDSA ou par la livraison des marchandises.

La modification ou l'annulation ultérieure de commandes est exclue. La décision y relative reste exclusivement à l'appréciation de MDSA.

## 7. Livraison et déchargement

### 7.1 Date de livraison

MDSA s'engage à respecter les dates de livraison. Les dates de livraison sont indiquées au mieux de nos connaissances et selon la disponibilité prévue. Cependant, les dates de livraison sont fournies sans aucune garantie expresse écrite. Elles ne sont données qu'à titre indicatif. Les délais non respectés n'autorisent pas le client à résilier le contrat et à réclamer une indemnisation de la part de MDSA.

Les cas de force majeure, les grèves, la cessation d'activité, les restrictions de production, les dommages survenus au niveau des installations de production, les retards de livraison ou les non-livraisons par un fournisseur, les problèmes d'exploitation ou de transport, ou autres événements imprévus similaires et événements non imputables à MDSA libèrent MDSA de l'obligation d'exécuter les contrats conclus dans les délais de livraison convenus ou même de les exécuter entièrement si toute livraison devient impossible. Dans ces cas, le client a le droit d'être remboursé de tout paiement effectué pour les produits non livrés ; toute autre revendication est exclue.

Les délais de livraison convenus s'appliquent à compter de la conclusion du contrat, cependant au plus tôt après réception de toutes les informations requises de la part du client.

### 7.2 Lieu de livraison et déchargement

La livraison est envoyée à l'adresse indiquée sur la confirmation de commande ou par le client, dans la mesure où elle est accessible. Lors du déchargement, les marchandises sont déposées à côté du véhicule. Le transport et ses risques du lieu de déchargement au lieu d'utilisation sont à la charge du client et s'effectuent à ses risques et périls.

Lors du déchargement de marchandises, le destinataire doit fournir l'assistance nécessaire. Si la livraison a été notifiée, mais que ni le client ou ni aucune personne mandatée par lui n'est présent au moment de la livraison, les marchandises sont considérées comme ayant été correctement remises et acceptées par le client. MDSA décline toute responsabilité en cas de dommages causés aux marchandises après le déchargement.

### 7.3 Dommages liés au transport

Tout dommage lié au transport doit être signalé par écrit à MDSA dans les 48 heures suivant la réception.

### 7.4 Livraisons partielles

MDSA se réserve expressément le droit de livrer les marchandises sous forme de livraisons partielles.

## 8. Garantie concernant les défauts

### 8.1 Défauts

Les écarts mineurs habituels ou liés à la fabrication au niveau des dimensions, de l'aspect de la surface, de la taille et de la couleur, ainsi que généralement toutes les divergences par rapport aux normes en vigueur ne sont pas considérées comme des défauts si les marchandises livrées sont adaptées à l'usage prévu.

De même, les cas suivants ne sont pas considérés comme des défauts : Non-respect des règles connues du secteur de la construction, manipulation, utilisation, mise en œuvre ou stockage inappropriés ; violations des instructions techniques ou des instructions d'installation et d'entretien ; violations des règles de conception ou des autres prescriptions de nos fournisseurs ou fabricants ; usure naturelle ou contraintes excessives ; dommages ou changements de texture et de couleur. Toutes les indications à cet effet qui paraissent dans les catalogues, listes, dessins cotés, offres et confirmations de commande doivent être considérées comme étant approximatives et n'engagent pas MDSA. Toutes les données techniques et spécifications concernant la livraison sont des données du fabricant. Il n'y a donc aucune garantie sur ces données. Dès lors, MDSA ne pourra pas être tenu pour responsable des dommages, directs et indirects, qui pourraient en résulter.

### 8.2 Réclamations

Le client, une personne mandatée par ce dernier ou l'installateur doit vérifier les marchandises immédiatement après la livraison afin de s'assurer qu'elles sont complètes, exactes et exemptes de défauts. Les réclamations concernant les marchandises, ainsi que les contestations pour livraison incomplète ou incorrecte ne seront prises en compte par MDSA que si elles sont formulées par écrit dans les 8 jours ouvrables suivant la réception des marchandises sur présentation des documents de livraison ou de la facture à MDSA. Les défauts qui ne peuvent être identifiés par une inspection immédiate, y compris les défauts de conception, de matériau ou de fabrication, doivent être signalés par écrit à MDSA dès qu'ils sont constatés et au plus tard dans les trois mois suivant la livraison. Si tel n'est pas le cas, les marchandises sont considérées comme étant approuvées par le client. Les défauts doivent être décrits précisément. Les marchandises incriminées ne peuvent en aucun cas être installées ou réutilisées. Sinon, elles sont considérées comme approuvées.

MDSA cède toutes les demandes de garantie envers le fabricant ou tiers fournisseur au client. Le client a pour seule garantie celle du tiers fournisseur / fabricant, et doit en cas de problèmes se référer à la garantie du tiers fournisseur / fabricant et faire sa demande auprès d'eux, en sachant que tous les frais et toutes les charges lui seront imputables. Toutes autres demandes envers MDSA sont exclues.

### 8.3 Effet

En cas de réclamations justifiées et de droits à garantie, MDSA est en droit de choisir à sa discrétion de remplacer à ses frais les marchandises défectueuses, de les réparer, ou d'accorder une remise. En ce qui concerne les marchandises réparées ou remplacées, MDSA les accompagne de la même garantie que les marchandises d'origine. Les pièces remplacées deviennent la propriété de MDSA.

Les réclamations et droits à garantie ne dispensent pas le client de l'obligation d'effectuer son paiement à temps.

### 8.4 Installation

Il est de la responsabilité du client de s'assurer que la marchandise est ensuite utilisée de façon correcte et conforme à la réglementation. MDSA décline toute responsabilité à cet égard.

### 8.5 Prescription

Les délais de prescription édictés par le Code suisse des obligations s'appliquent.

## 9. Échange et retour de marchandises

Tout échange et/ou retour de marchandise est exclu. Des renvois de marchandises ne sont acceptés qu'après entente préalable, en parfait état, propre et en emballage original. Les marchandises de fabrication spéciale et des articles hors assortiment ne peuvent pas être repris. Le numéro et la date de la facture doivent être indiqués pour la marchandise

Version juin 2023

retournée. En compensation des désagréments causés et une éventuelle remise en état de la marchandise, une déduction de manutention d'au moins 30 % sera effectuée sur la note de crédit.

## 10. Conditions de paiement

### 10.1 Généralités

Le délai de paiement est toujours de 30 jours à compter de la date de facturation. Le non-respect des délais de paiement entraîne l'expiration des conditions convenues sans préavis. Les déductions d'escompte non justifiées seront débitées ultérieurement. Si un recours juridique est nécessaire pour faire valoir la demande de paiement, des indemnités sont facturées.

Si le délai de paiement est dépassé, le client est en défaut sans préavis. MDSA est en droit de facturer des intérêts de retard d'au moins 8 % par an. Les clients qui sont en retard dans leurs paiements peuvent être immédiatement bloqués sans préavis concernant les éventuelles autres livraisons à crédit. En cas de retard de paiement de la part du client, MDSA est en droit, sans autre préavis, de mettre fin totalement ou partiellement à toutes les livraisons ultérieures, tant que les créances n'auront pas été payées ou garanties. Les conséquences d'une telle mesure sont exclusivement à la charge du client. MDSA se réserve le droit de reprendre les marchandises vendues ayant fait l'objet d'un retard de paiement.

### 10.2 Recouvrement / Contrôle de solvabilité

MDSA est autorisée à facturer des frais de mise en demeure d'un montant maximum de CHF 30.- par rappel. Dans le but de recouvrer la créance, le montant de la facture ouverte majorée des frais de mise en demeure et intérêts peut être transmise ou cédée à un office d'encaissement. De plus, le client est tenu de rembourser tous les frais engendrés par son retard à MDSA et/ou à l'office d'encaissement. MDSA se réserve le droit d'effectuer un contrôle de solvabilité sur ses clients et peut à cet effet en transmettre les données aux offices compétents.

## 11. Réserve de propriété

La marchandise livrée reste la propriété de MDSA jusqu'à son paiement intégral. Le client peut cependant revendre la marchandise dans le cadre d'une activité commerciale régulière. Il cède d'emblée à MDSA les créances issues de la revente de la marchandise soumise à la réserve de propriété.

## 12. Droit de renonciation

Au cas où la situation de l'acheteur subirait des changements tels que du retard dans le paiement, des difficultés de paiement, une cessation de paiement, des changements du régime de propriété, un décès, l'ouverture de procédures de recouvrement ou des procès, MDSA est en droit de résilier immédiatement ses éventuelles obligations de livraison. Les créances éventuelles de MDSA deviennent immédiatement exigibles.

## 13. Protection des données

Les données personnelles nécessaires pour le règlement commercial sont sauvegardées et transmises uniquement dans le cadre de l'exécution des commandes, de l'expédition et de la facturation. Toutes les données personnelles sont traitées confidentiellement.

## 14. Lieu d'exécution, juridiction, droit applicable

Le lieu d'exécution est le siège social de MDSA (Bulle/Suisse). Pour tout litige que le contrat ou les présentes conditions pourraient occasionner, le siège social de MDSA à Bulle est le lieu de juridiction. MDSA est toutefois libre de choisir le siège ou le domicile du client comme juridiction compétente.

Le contrat et les présentes conditions sont soumis au droit suisse, à l'exclusion expresse des normes internationales, en particulier de la Convention de Vienne.